

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE
URBAINE AUTORISEE « LES JARDINS DE SERIGNAN »**

SEANCE DU 20.06.2019 à 11h

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Dans le local mis à disposition sur place - Base de vie en bord de la RD 64 -
Au niveau du rond point d'accès situé au nord de la ZAC « Les Jardins de Sérignan »

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents,

Titulaires:

Mme ALBERT/SERRANO

M. FABRE, COULOMB, CAMATS, SERRANO, VIDAL, NAVAEZ, FAURE

Pouvoirs : M. BOURREL à M. FABRE, M. VIDAL à M. COULOMB

Absent(s) excusé(s) : Mme MARTIAL, M. LAISSAC

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. COULOMB est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour :

4) Devis CGCB du 17.06.2019 - Dossier 20171213 AFUA c/CRISTOL - 625€ HT

5) Pouvoir à un syndic pour signer frais de déplacements et indemnités du Président

Le conseil syndical valide ces 2 points à rajouter à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10h10.

ORDRE DU JOUR

1) Validation PV C.S 16.05.2019

Monsieur le Président rappelle que le procès verbal du Conseil Syndical du 16.05.2019 a été joint à la convocation.

Le Conseil Syndical, sur proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce procès-verbal.

2) Devis CGCB du 29.05.2019 – AFUA c/CRISTOL

Monsieur le Président présente au Conseil le devis présenté par le cabinet CGCB et Associés à savoir :

- Dossier 20190537 AFUA c/ CRISTOL- 750€ HT

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis d'un montant de 750€ HT.

3) Devis AGRIPAL CLOTURES pour clés EDF

Monsieur le Président présente au Conseil le devis présenté par la société AGRIPAL CLOTURES à savoir :

- Clé EDF pour ouverture compteur : 300€ HT pour 60 clés.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis d'un montant de 300€ HT.

4) Devis CGCB du 17.06.2019 – Dossier 20171213 AFUA c/CRISTOL – 625€ HT

Monsieur le Président présente au Conseil le devis présenté par le cabinet CGCB et Associés à savoir :

- Dossier 20171213 AFUA c/ CRISTOL- 625€ HT

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis d'un montant de 625€ HT.

5) Pouvoir à un syndic pour signer les frais de déplacements et indemnités du Président

Monsieur le Président informe les membres du conseil que la Trésorerie de Béziers souhaite avoir une délibération qui nomme un syndic et qui signera ses états de frais des déplacements ainsi ses indemnités.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer M. SERRANO afin de signer les frais de déplacements et les indemnités de M. FABRE.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 2 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 11h20.

Marcel FABRE
PRÉSIDENT

AFUA "Les Jardins de Sérignan"
49 allée de la République
34410 SERIGNAN
04 67 62 55 62